



**Syndicat national**

**Pénitentiaire des**

**Surveillants et Surveillants Brigadiers**



## **Rencontre avec le DAP**

Dans le prolongement du conflit social entamé le 5 mars 2019 à la suite de l'acte terroriste perpétré sur 3 de nos collègues à Condé sur Sarthe et Château-Thierry, une délégation du SPS a été reçue durant 2h30 par le Directeur de l'Administration Pénitentiaire afin d'évoquer le volet sécuritaire.

–La mise en œuvre des E.SP (Équipes de Sécurité Pénitentiaire) dont la Circulaire est en cour de rédaction, permettra aux personnels habilités d'intervenir, non seulement sur le domaine pénitentiaire, mais également aux abords des établissements. Le SPS a réitéré sa demande afin que les extractions se fassent à 3 agents dotés d'une arme collective pour assurer leur défense.

–l'Art.57 de la loi Pénitentiaire de 2009 ne sera pas abrogée mais modifiée, permettant la fouille systématique des détenus de retour de l'extérieur et les fouilles de cellules.

–Le renforcement de la réglementation sur le contrôle d'accès aux établissements des personnes extérieures, avec fouilles par palpation et installation de moyens technologiques (Portiques à Ondes Millimétriques ou Caméras à Ondes Millimétriques).

–Protection des agents :

- dotation individuelle et généralisée de gilets pare-lames sur tous les établissements OU suivant la typologie des établissements, à voir.

- Dotation de Pistolet à Impulsion Électrique (dont le SPS a demandé qu'il soit muni d'une détection biométrique par empreinte palmaire).

– Éclaircissement des règles d'utilisation des passe-menottes et de la gestion des détenus menottés (déplacements etc...).

–Classification des établissements pour permettre une affectation adaptée des détenus suivant leur profil.

–Le renforcement et le développement des brigades cynotechniques avec la création d'une quatrième brigade sur la DISP de Rennes. Évolution du cadre juridique pour la détection des stupéfiants. Les ELSP pourraient aussi être en charge de mission cynotechnique.

.../...

–Ouverture d'un groupe de travail sur le statut d'A.P.J et O.P.J, en vu de renforcer l'autorité des personnels et leurs pouvoirs administratifs.

Le SPS a dénoncé l'absence d'effectifs supplémentaires d'agents indispensables à la création d'U.D.V dans certains établissements. Les organigrammes de référence des personnels doivent être adaptés à ces créations et à la législation sur les 35h00. La sécurité passe obligatoirement par les effectifs, c'est élémentaire !

Le SPS a demandé que soit installé un œillette ou une caméra à l'entrée de chaque UVF pour en sécuriser l'ouverture par les agents.

Le SPS prend donc acte d'une certaine volonté de notre administration à améliorer la sécurité de ses agents. Cependant, nous attendons du concret avec un calendrier clairement établi pour la mise en œuvre rapide de ces propositions. Les discussions ne doivent pas s'éterniser, les Surveillant(e)s ne peuvent plus espérer et attendre des mois et des années ponctués par des agressions ultra-violentes.

**Prochain RDV du SPS, le jeudi 14 mars 2019 avec Mme La Garde des Sceaux, pour connaître son arbitrage sur les volets sécuritaires, statutaires et indemnitaires.**

**Dans cette attente, restons mobilisés et déterminés !**

**Le 12 mars 2019,**

**le Bureau Central National**

**Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/>**

**E-Mail : [spsnongrades@hotmail.com](mailto:spsnongrades@hotmail.com)**